

# 256TM. CONTRAT DE LICENCE DESTINÉ À L'UTILISATEUR FINAL

---

Ceci est un contrat de licence entre Thomas Huot-Marchand / 256tm et l'utilisateur final.

- §1 Il est préalablement exposé ce qui suit: ce contrat régit l'utilisation des fontes 256tm. Une fonte est un jeu complet de caractères qui suit la norme des caractères typographiques des pays occidentaux, utilisés par les systèmes Apple Macintosh & Microsoft Windows. Les fontes sont au format OpenType et consistent en informations métriques codées numériquement, descriptions numériques des formes extérieures (*outlines*) de tous les caractères typographiques.
- §2 OBJET: Ce contrat régit une licence d'exploitation de droits non-exclusifs destinés à l'utilisation de fontes définies par le §1 dans les domaines suivants:
- Cette licence est conclue pour une période indéfinie.
  - Cette licence permet d'utiliser les fontes pour le nombre de stations de travail et d'unités de sortie indiquée sur la facture.
  - Cette licence n'est applicable que dans les cas où les produits finis ont comme support le papier, un support non-numérique, ou image matricielle (*bitmap*).
  - Cette licence est également applicable pour des produits numériques distribués avec la particularité de garantir la non-extraction des fontes ou éléments de fontes (préférences «*impression et visualisation uniquement*» pour le format PDF) par une tierce partie qui pourrait utiliser les fontes pour d'autres applications que celles pour lesquelles elles sont commercialisées. Ceci s'applique en particulier aux présentations multimédias, à l'utilisation des fontes sur le réseau Internet ou réseaux similaires et à la distribution de documents sauvegardés dans le format PDF (*Portable document format*) et formats similaires.
  - Les fontes décrites dans le §1 restent l'entière propriété du concédant. Dans aucun cas, le concessionnaire n'a le droit de transférer à quiconque les caractères et/ou fontes décrites dans le §1. Dans aucun cas, le concessionnaire n'a le droit de transférer cette licence à quiconque.
- §3 Le prix de cette licence est la somme indiquée sur le site incluant les taxes qui s'y rapportent.
- §4 Le concessionnaire ne peut utiliser les fontes décrites dans le §1 que sur les stations de travail (ordinateurs) et unités de sortie (imprimantes) qui lui appartiennent. À l'exclusion de la copie prévue pour le flashage, le concessionnaire ne peut pas fournir de copies de ses fontes pour être utilisées par une tierce partie même si cette tierce partie les utilise pour, ou au nom du concessionnaire. C'est seulement si cette tierce partie a informé le concessionnaire qu'elle a elle-même acheté une licence d'exploitation, qu'elle est habilitée à recevoir du concessionnaire une copie des fontes décrites dans le §1.
- §5 Le concessionnaire n'a pas le droit de copier les fontes, excepté pour son utilisation personnelle, pour le flashage chez un tiers, pour protéger ses supports originaux (copies de sauvegarde). Le concessionnaire s'assurera qu'aucune tierce partie ne copie les fontes décrites dans le §1 et les utilise pour autre chose que ce qu'elle a le droit tel qu'il est défini dans le §4. Le concessionnaire est entièrement responsable des abus qui peuvent être faits des fontes qu'il a reçues telles qu'elles sont décrites dans le §1.
- §6 Les fontes sont protégées par la loi sur le copyright et restent la propriété du concédant. Les fontes ne peuvent être altérées de quelque manière que ce soit. Ceci inclut la manipulation de cette fonte numérique afin de la mélanger à une autre, de sa composition, de la forme de chacun de ses signes, de leurs positions (de toutes autres manières que de simples approches de paires [*kerning*] qui laissent l'original intact), de sa modification de format numérique au profit d'un autre format, de la modification des indications incluses contrôlant la qualité d'affichage et d'impression (*hinting*). Faire, ou se faire faire, ou donner la permission pour faire des dérivés des fontes ou faire des fontes ressemblant aux fontes 256tm sous n'importe quelle forme est interdit. Le texte suivant s'applique à tous les composants du pack de caractères: © 2001-2007 | Created by Thomas Huot-Marchand. All rights reserved. Distributed by [www.256tm.com](http://www.256tm.com).
- §7 Dans le cas d'une éventuelle non application des clauses de ce contrat par le concessionnaire, Thomas Huot-Marchand / 256tm a le droit de rompre ce contrat de licence immédiatement sans aucune compensation financière que ce soit. Dans ce cas, le concessionnaire devra retourner les données numériques à Thomas Huot-Marchand / 256tm et détruire toutes les copies qu'il détient, interdisant de fait toute utilisation. Le concessionnaire accepte d'informer ses employés ou toutes personnes qui ont accès aux fontes décrites dans le §1, quitte à leur copier les clauses et conditions décrites dans le présent contrat de licence; il s'assurera également qu'ils resteront fidèles aux clauses et conditions décrites dans le présent contrat de licence.
- §8 Thomas Huot-Marchand / 256tm ne peut pas être tenu pour responsable des dommages causés ou supportés par le concessionnaire et/ou tierce partie résultant d'une mauvaise utilisation des fontes décrites dans le §1.
- §9 Le présent contrat est soumis et sera interprété conformément à la loi française. Toute contestation pouvant survenir à l'occasion de l'existence, de la passation, de la validité, de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat sera portée devant le Tribunal de Besançon (25).
- §10 Ce contrat de licence contient une page. Thomas Huot-Marchand | [www.256tm.com](http://www.256tm.com) | [thomas@256tm.com](mailto:thomas@256tm.com)